



CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE

Services techniques

1 Bd du Docteur Verlhac

19312 BRIVE LA GAILLARDE CEDEX

Tél : 05 55 92 61 25

services-techniques@ch-brive.fr

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

**TRAVAUX DE REHABILITATION DE LOCAUX ET EQUIPEMENTS
AUX NIVEAUX P10 SECTEURS HDJ-SMIT-UHS-UMCP, P6
SECTEURS VISCERALE-DIGESTIVE-UROLOGIE-SPECIALITES-HDJ-
LOGISTIQUE et P1 SECTEUR CONSULTATION ANESTHESIE
DU BÂTIMENT N° 01 - B.M.C.
AU CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE**

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)

LOT N°02 : DEMOLITION / GROS - OEUVRE

Consultation 2026 – 09

01 - GENERALITES

01-01 OBJET DU PRESENT DESCRIPTIF

Le présent CCTP définit les prestations du lot « Démolition / Gros -Oeuvre » concernant :

- Les travaux de réhabilitation de locaux et équipements aux niveaux P10, P6 et P1 du Bâtiment n°01 Bloc Médico Chirurgical sur le site du CH Brive.

01-02 CONNAISSANCE DU DOSSIER

L'entreprise devra vérifier sous son entière responsabilité les documents, les plans et les renseignements divers qui lui seront communiqués.

Le présent document ainsi que les documents contractuels, ne pouvant contenir l'énumération rigoureuse et la description détaillée de tous les matériaux, ouvrages, détails et accessoires, il reste entendu que seront compris, non seulement tous les travaux indiqués aux pièces du présent dossier, mais aussi ceux implicitement nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, suivant toutes les règles de l'Art, les règlements et normes en vigueur, ainsi que les règles élémentaires de l'esthétique.

Elle devra prendre connaissance des lieux et du dossier et ne pourra en aucun cas invoquer l'ignorance de ceux-ci.

Les côtes sont fournies à titre indicatif : l'entrepreneur s'en assurera impérativement avant toute commande et toute exécution.

01-03 CARACTERE GLOBAL ET FORFAITAIRE DU MARCHE

Il est rappelé que le marché est passé à prix global et forfaitaire. Le montant du prix global et forfaitaire est décomposé suivant un cadre qui est établi par la Maîtrise d'œuvre et éventuellement complété, s'il y a lieu par l'Entrepreneur. Cette décomposition du prix global n'est pas un document contractuel.

En aucun cas après signature du marché, l'entrepreneur ne peut invoquer une omission du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire pour demander une modification du prix global et forfaitaire.

01-04 PROJET DE BASE - VARIANTES

Les marques et types de matériels ou les matériaux préconisés dans le CCTP sont donnés à titre d'exemple et de référence pour fixer un niveau d'exigence. Ils conditionnent le chiffrage de la proposition de base par l'entreprise.

Les variantes, à l'initiative du soumissionnaire ou de l'acheteur, sont régies conformément aux stipulations de l'article correspondant du règlement de la consultation.

Dans tous les cas de figure, si la solution de base n'était pas chiffrée, la proposition de l'entreprise serait considérée comme nulle et non recevable. Elle le serait également dans la mesure où des variantes imposées par l'acheteur ne seraient pas chiffrées.

L'entreprise consultée peut proposer des marques et types de matériels différents de ceux préconisés dans le CCTP aux conditions suivantes :

- justifier l'équivalence des performances préconisées dans le CCTP.
- notifier cette proposition sous forme de variantes récapitulées en fin de DQE.

01-05 VERIFICATIONS ET RECEPTION

La réception sera prononcée par le Maître d'ouvrage à la fin des travaux de tous corps d'état, lorsque les installations auront été reconnues conformes aux conditions imposées.

Cette réception pourra faire l'objet de réserves. Pour les essais, l'entreprise fournira tout le matériel, les instruments de mesure, éventuellement les raccordements provisoires, le personnel qualifié nécessaire pour prouver le bon fonctionnement de l'installation. L'entreprise sera tenue de procéder à ses frais à toutes modifications nécessaires pour la remise en conformité de l'installation, si des réserves ou avis défavorables sont émis au cours des essais et réception.

01-06 DELAIS DE GARANTIES

Pendant la période de 1 an à compter de la date de réception des travaux, l'entreprise sera tenue de remédier à ses frais, à toutes défauts ou défaut de fonctionnement, qui seraient signalés par le Maître de l'Ouvrage. Cette période est portée à 2 ans pour les équipements dissociables des lots techniques.

01-07 TEXTES APPLICABLES

Les entreprises seront soumises pour l'exécution de leurs travaux, aux clauses et spécifications des tous les documents d'ordre réglementaire applicables aux travaux du présent lot, ainsi qu'aux supports sur lesquels ces travaux sont exécutés. Tous ces documents, bien que non joints au dossier seront considérés comme contractuels et respectés comme tels, dans leur édition la plus récente.

Les travaux devront comporter au préalable, la reconnaissance des subjectiles et les différentes préparations en fonction du subjectile. Les conditions d'emploi et de mise en œuvre des produits devront répondre obligatoirement aux fiches techniques des fabricants.

Le respect du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, sera obligatoire et l'entreprise ne pourra donc se prévaloir du manque de renseignements concernant ce règlement et devra l'appliquer dans tous ces travaux. Le respect de la réglementation acoustique, thermique et d'accessibilité en vigueur.

Le code du travail et les lois.

Tous les matériaux ou procédés devront avoir un avis technique en cours de validité.

01-08 MAITRISE DES RISQUES INFECTIEUX LORS DES TRAVAUX

Le bâtiment concerné est un bâtiment hospitalier. Les travaux correspondent à plusieurs zones ; ces dernières sont précisées dans le chapitre 02 ci-après ainsi que sur les plans.

L'entrepreneur prendra toutes les précautions nécessaires pour éviter l'émission de poussières.

PREVENTION

L'information : la coordination avec les personnes travaillant sur le site est importante.

L'information doit porter sur les dates, lieu et nature des travaux.

Délocalisation d'activité : déplacement de matériel pendant la durée des travaux à prévoir.

Elimination des gravats : les gravats seront éliminés dans des conteneurs fermés.

Plan de circulation des ouvriers : il devra être défini.

Protections : la fermeture de la zone de chantier pourra être ici assurée par la fermeture des portes par des bandes plastiques collantes renforcées par un film polyane appliqué contre la porte et fixé par un ruban adhésif.

Nettoyage du chantier : les techniques de balayage humide ou l'utilisation d'aspirateurs avec filtre absolu sont applicables.

Démolition de cloisons : elles devront se faire en milieu humide car cela limite de façon importante l'émission de poussières.

COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Les entreprises devront respecter les obligations en matière de coordination, sécurité et protection de la santé, conformément à la loi n°93-1518 du 31/12/93 et du décret du 26/12/94. Un plan de prévention sera établi avant le début de ses travaux.

Elle devra également respecter les obligations du Code du Travail et des réglementations en vigueur.

01-09 ECHANTILLONS

L'entrepreneur est tenu de fournir, dans les délais fixés, tous les échantillons d'appareillage, de matériels, de matériaux qui lui seront demandés par le maître d'ouvrage.

01-10 PROTECTION DES OUVRAGES - SECURITE - NETTOYAGE

L'entrepreneur devra assurer la protection de ses ouvrages et des ouvrages existants pendant l'exécution des travaux. L'entrepreneur du présent lot devra assurer l'entretien de ses ouvrages par tous procédés qui lui sembleront souhaitables jusqu'à réception.

L'entreprise devra prévoir toutes les protections et échafaudages réglementaires qui lui seront nécessaires à une parfaite et complète sécurité de son personnel, ainsi qu'à une parfaite et complète mise en œuvre de ses produits. De plus, elle devra respecter les obligations en matière de coordination pour la santé et la sécurité conformément à la loi n° 93-1418 du 31/12/1994, ainsi que les conditions prévues au Code du Travail et des règlements en vigueur. Elle devra tenir compte des demandes énumérées par le SPS.

L'entreprise devra également un nettoyage et enlèvement des gravois journalier du chantier ainsi qu'un général à la fin de son intervention.

Le maître d'ouvrage - Centre Hospitalier de Brive - se laisse le droit de nommer une entreprise pour réaliser cette prestation si le travail réalisé par le titulaire du présent lot n'était pas satisfaisant. Il va de soi que le montant de ces travaux sera imputé sur le marché du présent lot.

01-11 ETUDES D'EXECUTION - DOE

Les études d'exécution, comprenant notamment les plans d'exécution des ouvrages ainsi que les plans d'ateliers et notes de calculs, sont à la charge du présent lot.

L'entrepreneur devra également un dossier DOE avec plans de recollement, PV, notices de fonctionnement et notices d'entretien.

01-12 QUALITE DES MATERIAUX / MISE EN OEUVRE

GENERALITES

L'entreprise titulaire du présent lot devra fournir tous les échantillons nécessaires lors de la première réunion de chantier où elle sera convoquée afin que le maître d'œuvre puisse entériner les choix. Les matériaux utilisés seront de première qualité et seront conformes aux spécifications des normes NF, dans tous les cas, les provenances (non spécifiées dans le présent CCTP) seront soumises à l'agrément de la maîtrise d'œuvre.

Il est rappelé que la notion de similitude (techniquement équivalent) appartient à la maîtrise d'œuvre. En cas de divergence de vue avec l'entrepreneur, celui-ci sera tenu de mettre en œuvre le matériau indiqué en référence au présent CCTP.

MANUTENTION / PROTECTION

Toutes les opérations, frais et faux-frais relatifs aux transports, manœuvres et manutentions diverses, et durant les travaux des autres corps d'état, traçage, pose, réglage, ajustages, mise en état de fonctionnement, etc... concernant les ouvrages du présent lot, sont à la charge de l'entrepreneur.

Celui-ci sera entièrement responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception, devra prendre toutes les précautions pour que les éléments ne soient pas détériorés compte tenu des aléas du chantier.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

GENERALITES / INSTALLATION DE CHANTIER / PROTECTION / NETTOYAGE

L'entreprise devra impérativement respecter les stipulations énumérées dans l'article 01.10 ci-avant pour une parfaite et complète mise en œuvre de ses produits et matériaux dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité pour son propre personnel ainsi que celui de l'utilisateur en cas de coactivité prévue ou imprévue.

Elle mettra en œuvre les principes d'installation et d'organisation de chantier qu'elle aura proposé dans son mémoire technique en connaissance de cause.

La visite préalable du site doit lui permettre de comprendre les enjeux et contraintes du projet et d'être en mesure de présenter une méthodologie adaptée.

L'entreprise devra au démarrage du chantier :

- La mise en place de panneaux de chantier " interdit au public ".
- La mise en place de bennes à déchets pour pouvoir trier (tri sélectif) et évacuer les déchets issus des démolitions et du chantier.
- L'implantation exacte des ouvrages à réaliser par le présent lot.
- La matérialisation des points de niveaux à 1m du sol fini dans les pièces concernées par les travaux.

L'entreprise prévoira la mise en place d'extracteur d'air, y compris de filtre, le port de combinaison jetables, elle mettra en place des brumisateurs pour ne pas propager les poussières et utilisera des containers à déchets pour l'évacuation au sein de l'établissement.

L'entreprise prévoira également le chargement et l'évacuation des gravats. Cette évacuation comprendra le transport horizontal et vertical au cœur des services en activité dans des containers fermés. Les gravats seront évacués en décharge autorisée.

Ces principes devront obligatoirement être validés en période de préparation de chantier par les services du Centre Hospitalier de Brive avant tout démarrage.

L'entreprise devra un nettoyage et enlèvement de ses gravats journalier du chantier ainsi qu'un général à la fin de son intervention.

NIVEAU P10 - ZONE B Secteur Médecine Infectieuse

02 PREPARATIONS

02-01 TAPIS DE SOL ANTI-CONTAMINATION

Fourniture et pose de tapis de sols anticontamination avant chaque cloison de cantonnement décrites à l'article ci-dessous.

Tapis possédant une surface collante qui enlève les salissures, les poussières des semelles de chaussures. Les feuilles de polyuréthane sont jetables.

Dimensions : Largeur : 660mm x Longueur : 1140 mm

Nombre de feuilles : 30 feuilles numérotées

Fixation au sol : adhésif

L'entrepreneur devra la fourniture et la pose de tapis en quantité suffisante

Localisation :

Devant porte de la cloison de cantonnement créée pour isoler la zone de chantier.

Suivant plan de Démolition / Gros-Oeuvre joint.

Fourniture et pose de cloison de cantonnement en BOIS pour la protection de la zone en chantier à l'intérieur du service.

Cette cloison doit être construite de plancher à plancher de manière à ne pas propager les poussières à l'intérieur du service en fonctionnement plénum compris.

Elles se composeront de tasseaux 70x70 mm fixés sur les murs et planchers, d'un parement d'OSB 18mm fixé sur ces tasseaux par vissage ainsi que la fourniture et pose d'une porte alvéolaire étanche à recouvrement à l'intérieur de l'OSB.

Un film polyane sera appliqué et fixé sur le panneau en OSB.

Un bourrage de laine de roche sera fait en partie haute coté chantier afin de calfeutrer correctement les zones traversées par des canalisations.

La prestation comprendra l'application d'un joint type silicone sur tout le pourtour de la cloison (sols - murs - planchers), la fourniture et la pose d'une poignée ainsi que d'une serrure à clé.

Une signalétique devra aussi être affichée sur la porte de manière à signaler la zone en chantier.

L'entreprise devra la dépose, des plafonds existants pour permettre la construction de cette cloison.

Dimensions : Suivant plan de démolition joint.

- porte : 0.83 x 2.04 ht minimum.

Localisation :

Dans circulation 01-10-506 pour isoler la zone travaux zone B.

Suivant plan de Démolition / Gros-Oeuvre joint.

03

DEMOLITIONS

03-01

DEPOSE FAUX-PLAFOND

Dépose du faux-plafond existant en dalles 60x60 et joues en bois y compris évacuation des déchets vers une décharge agréée.

Hauteur sous faux-plafond : 2,85 m

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Faux-plafond du bureau cadre 01-10-036, du bureau médical 01-10-037 et de la circulation 01-10-506 pour mise en place de la cloison de cantonnement.

Suivant plan de Démolition / Gros-Oeuvre joint.

03-02

DEMOLITION DE CLOISONS LOURDES

Démolitions de cloisons lourdes en briques enduites, sciages si nécessaire et évacuation des déchets vers une décharge publique agréée.

Hauteur : toute hauteur jusque sous plancher ou poutre BA.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Pour cloison brique en périphérie de la gaine technique donnant sur le bureau cadre 01-10-036.

Suivant plan de Démolition / Gros-Oeuvre joint.

03-03 DEPOSE CLOISONS LEGERES

Dépose de cloisons légères existantes de toutes natures y compris évacuation des déchets vers une décharge agréée.

Hauteur : toute hauteur

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Cloison placo entre circulation 01-10-506 et bureaux 01-10-036 et 01-10-037, cloison entre bureau médical 01-10-037 et bureau cadre 01-10-036 et habillage de la gaine technique dans le bureau 01-10-037.

Suivant plan de Démolition / Gros-Oeuvre joint.

03-04 DEPOSE DE MENUISERIES BOIS

L'entreprise devra la dépose avec soin des blocs-portes, des portes de placards et aménagements intérieurs compris ouvrages attenants, des trappes d'accès aux coffres technique, raccords et rebouchages nécessaires, évacuations et toutes sujétions nécessaires à une parfaite et complète réalisation.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Dépose de menuiseries dans bureau médical 01-10-037 et bureau cadre 01-10-036.

Suivant plan de Démolition / Gros-Oeuvre joint.

03-05 DEPOSE GARDE-CORPS ALU

Dépose de garde-corps en alu y compris évacuation des déchets vers une décharge agréée.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Garde-corps de la terrasse 01-10-038.

Suivant plan de Démolition / Gros-Oeuvre joint.

03-06 DEMOLITION ALLEGE EN PARPAINGS

Démolition d'allèges en parpaings de 15cm enduit 2 faces y compris dépose des doublages, découpe par sciage si nécessaire et évacuation des déchets vers une décharge agréée.

Hauteur : 0,95 m

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Pour allège supprimée entre terrasse 01-10-038 et bureaux 01-10-036 et 01-10-037.

Suivant plan de Démolition / Gros-Oeuvre joint.

03-07 DEPOSE DE TUYAU PVC diam.300

Dépose de tuyau PVC diam. 300 désactivé y compris évacuation des déchets vers une décharge agréée.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Tuyau diam.300 vertical en PVC dans gaine technique du bureau cadre 01-10-036.

Suivant plan de Démolition / Gros-Oeuvre joint.

04 GROS-OEUVRE

04-01 REBOUCHAGE SAIGNEES SOUS CLOISONS ET ALLEGES MACONNEES

Rebouchage au mortier ou à la résine de saignées dans la chape béton au droit des cloisons et allèges maçonnées démolies pour rattrapage de niveau.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Rebouchage de saignées sous cloisons et allège maçonnées démolies pour rattrapage de niveau dans la zone B.

Suivant plan de Démolition / Gros-Oeuvre joint.

04-02 REBOUCHAGE TROUS diam.300

Rebouchage en béton armé de trous en plancher diam. 300 mm au droit de l'ancien conduit d'extraction de hotte supprimé, y compris scellement d'armatures pour renforcement du rebouchage.

Dimension du trou : diam. Environ 300mm.

Y compris toutes sujétions. Etalement et protections nécessaires

Localisation :

Rebouchage de trous diam. 300 mm en plancher haut et bas dans la gaine technique du bureau cadre 01-10-036.

Suivant plan de Démolition / Gros-Oeuvre joint.

04-03 ISOLANT EN SOUS-FACE DE PLANCHER

Fourniture et pose d'une isolation thermique en sous-face de plancher par fixation mécanique directe de type FIBRAROC 35 CLARTÉ des Ets KNAUF ou techniquement équivalent. Le procédé comprend des panneaux composites de laine de bois constitués d'une âme en laine de roche et de deux parements de 10 mm face apparente et 5 mm face coffrante en fibres longues de bois résineux sélectionnés, minéralisées et enrobées de ciment blanc. Le parement apparent de 10 mm est biseauté sur les 4 côtés.

Epaisseur : 150 mm

Dimensions : 2000 x 600 mm

Réaction au feu : Euroclasse B-s1,d0

Résistance au feu : REI 180

Résistance thermique : 4,00 m².K/W

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

En sous-face du plancher haut et bas de la terrasse 01-10-038.

Suivant plan de Démolition / Gros-Oeuvre joint.

04-04 APPUI EN BETON POUR MUR RIDEAU

Réalisation d'un appui en béton pour recevoir le mur rideau en alu fourni et posé par le lot « Menuiseries extérieures aluminium » y compris coffrage, scellements et ferrailage nécessaires.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

En dessous du mur rideau qui va être installé à l'emplacement de l'ancien garde-corps de la terrasse 01-10-038.

Suivant plan de Démolition / Gros-Oeuvre joint.

NIVEAU P6 - ZONE G Secteurs HDJ et Chirurgies

02 PREPARATIONS

02-03 TAPIS DE SOL ANTI-CONTAMINATION

Fourniture et pose de tapis de sols anticontamination avant chaque cloison de cantonnement décrites à l'article ci-dessous.

Tapis possédant une surface collante qui enlève les salissures, les poussières des semelles de chaussures. Les feuilles de polyuréthane sont jetables.

Dimensions : Largeur : 660mm x Longueur : 1140 mm

Nombre de feuilles : 30 feuilles numérotées

Fixation au sol : adhésif

L'entrepreneur devra la fourniture et la pose de tapis en quantité suffisante

Localisation :

Devant porte de la cloison de cantonnement créée pour isoler la zone de chantier.

Suivant plan de Démolition / Gros-Oeuvre joint.

02-04 CLOISON DE CANTONNEMENT

Fourniture et pose de cloison de cantonnement en BOIS pour la protection de la zone en chantier à l'intérieur du service.

Cette cloison doit être construite de plancher à plancher de manière à ne pas propager les poussières à l'intérieur du service en fonctionnement plénum compris.

Elles se composeront de tasseaux 70x70 mm fixés sur les murs et planchers, d'un parement d'OSB 18mm fixé sur ces tasseaux par vissage ainsi que la fourniture et pose d'une porte alvéolaire étanche à recouvrement à l'intérieur de l'OSB.

Un film polyane sera appliqué et fixé sur le panneau en OSB.

Un bourrage de laine de roche sera fait en partie haute coté chantier afin de calfeutrer correctement les zones traversées par des canalisations.

La prestation comprendra l'application d'un joint type silicone sur tout le pourtour de la cloison (sols - murs - planchers), la fourniture et la pose d'une poignée ainsi que d'une serrure à clé.

Une signalétique devra aussi être affichée sur la porte de manière à signaler la zone en chantier.

L'entreprise devra la dépose, des plafonds existants pour permettre la construction de cette cloison.

Dimensions : Suivant plan de démolition joint.
- porte : 0.83 x 2.04 ht minimum.

Localisation :

Dans circulation 01-06-504 pour isoler la zone travaux zone G.

Suivant plan de Démolition / Gros-Oeuvre joint.

03 DEMOLITIONS

03-08 DEPOSE FAUX-PLAFOND

Dépose du faux-plafond existant en dalles 60x60 et joues en bois y compris évacuation des déchets vers une décharge agréée.

Hauteur sous faux-plafond : 2,85 m

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Faux-plafond de la salle de stomatothérapie y compris zone sanitaire 01-06-038 et de La circulation 01-06-504 pour mise en place de la cloison de cantonnement.

Suivant plan de Démolition / Gros-Oeuvre joint.

03-09 DEMOLITION DE CLOISONS LOURDES

Démolitions de cloisons lourdes en briques enduites, sciages si nécessaire et évacuation des déchets vers une décharge publique agréée.

Hauteur : toute hauteur jusque sous plancher ou poutre BA.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Pour cloison brique en périphérie de la gaine technique donnant dans la salle de stomatothérapie 01-06-038.

Suivant plan de Démolition / Gros-Oeuvre joint.

03-10 DEPOSE CLOISONS LEGERES

Dépose de cloisons légères existantes de toutes natures y compris évacuation des déchets vers une décharge agréée.

Hauteur : toute hauteur

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Cloison placo entre circulation 01-06-504 et salle de stomatothérapie 01-06-038,
Et pour agrandissement d'ouverture d'accès aux sanitaires de la salle de
stomatothérapie 01-06-038.

Suivant plan de Démolition / Gros-Oeuvre joint.

03-11 DEPOSE DE MENUISERIES BOIS

L'entreprise devra la dépose avec soin des blocs-portes, des portes de placards et aménagements intérieurs compris ouvrages attenants, des trappes d'accès aux coffres technique, raccords et rebouchages nécessaires, évacuations et toutes sujétions nécessaires à une parfaite et complète réalisation.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Dépose de menuiseries dans salle de stomatothérapie 01-06-038.

Suivant plan de Démolition / Gros-Oeuvre joint.

03-12 DEPOSE DE TUYAU PVC diam.300

Dépose de tuyau PVC diam. 300 désactivé y compris évacuation des déchets vers une décharge agréée.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Tuyau diam.300 vertical en PVC dans gaine technique de la salle de stomatothérapie 01-06-038.

Suivant plan de Démolition / Gros-Oeuvre joint.

04 GROS-OEUVRE

04-05 REBOUCHAGE SAIGNEES SOUS CLOISONS

Rebouchage au mortier ou à la résine de saignées dans la chape béton au droit des cloisons démolies pour rattrapage de niveau.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Rebouchage de saignées sous cloisons démolies pour rattrapage de niveau dans la zone G.

Suivant plan de Démolition / Gros-Oeuvre joint.

04-06 REBOUCHAGE TROUS diam.300

Rebouchage en béton armé de trous en plancher diam. 300 mm au droit de l'ancien conduit d'extraction de hotte supprimé, y compris scellement d'armatures pour renforcement du rebouchage.

Dimension du trou : diam. Environ 300mm.

Y compris toutes sujétions. Etalement et protections nécessaires

Localisation :

Rebouchage de trous diam. 300 mm en plancher haut et bas dans la gaine technique du bureau cadre 01-10-036.

Suivant plan de Démolition / Gros-Oeuvre joint.

NIVEAU P6 - ZONE I Secteur Logistique

03 DEMOLITIONS

03-13 DEPOSE REVETEMENT DE SOL PVC + PLINTHES

Dépose de revêtement de sol PVC, colle et ragréage jusqu'à mise à nu du support béton y compris dépose soignée des plinthes ou relevés en plinthe et évacuation des déchets vers une décharge agréée.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Dépose de revêtements de sol PVC + Plinthes dans office 01-06-052.

Suivant plan de Démolition / Gros-Oeuvre joint.